Règlement du jeu-concours

« 1 000€ de réduction sur vos travaux énergétiques »

Article 1 : Objet

La société **ISOLATION DU FOREZ**, située 460, rue Raymond Déchavanne à BOEN-SUR-LIGNON organise un jeu-concours intitulé :
« **Remportez 1 000€ de réduction sur vos travaux énergétiques** ».
Le jeu a pour objectif de promouvoir les services de l'entreprise dans le domaine de la rénovation énergétique (isolation intérieure, panneaux photovoltaïques, batterie physique ou borne de recharge, etc..).

Article 2 : Conditions de participation

La participation est ouverte à toute **personne physique majeure**, résidant en France métropolitaine, ayant accepté les présentes conditions.
Sont exclus de toute participation :

- Les membres du personnel de SOLAIR'FOREZ.
- Les participants ne respectant pas les conditions de participation définies dans le présent règlement.

Chaque participant ne peut remplir **qu'un seul formulaire d'inscription**. Toute participation multiple sera annulée.

Article 3 : Dates du jeu

Le jeu se déroulera du **19 septembre 2025 au 29 septembre 2025**, avec tirage au sort effectué **le 29 septembre 2025** lors de la **Foire de Saint-Étienne** sur notre stand.

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer, le participant doit :

1. Remplir le **formulaire d'inscription disponible sur la landing page dédiée** du site SOLAIR'FOREZ.
2. Accepter explicitement le traitement de ses données personnelles dans le cadre du jeu et pour recevoir d'éventuelles offres commerciales (conformément à la réglementation RGPD).

Les inscriptions incomplètes ou incorrectes seront rejetées. Toute déclaration mensongère entraînera l'exclusion du participant. L'organisateur se réserve le droit de modérer ou d'exclure toute participation non conforme au présent règlement.

Article 5 : Description du lot

Le lot principal est un **chèque de réduction de 1 000€** valable (pour une période de

6 mois à compter de la date du tirage au sort) sur les prestations de ISOLATION DU FOREZ & SOLAIR'FOREZ dans les domaines suivants :

- Isolation intérieure (Isolation des combles perdus, des combles aménageables, du plancher-bas et des murs périphériques).
- Pose de centrales photovoltaïques
- Batterie physique
- Borne de recharge pour véhicules électriques

Le lot est nominatif et **ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en argent**, ni contre un autre service, ni cédé à un tiers.

Article 6 : Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par **tirage au sort** le lundi 29 septembre 2025 à la Foire de Saint-Étienne, effectué via le site internet www.tirage-au-sort.net sur notre stand.
Le gagnant sera contacté **par téléphone** dans les 8 jours suivant le tirage au sort.

Article 7 : Remise du lot

Le gagnant devra retirer son chèque de réduction au siège de **ISOLATION DU FOREZ /SOLAIR'FOREZ** dans un délai de **30 jours** après notification du résultat. Si le gagnant ne se manifeste pas dans ce délai, le lot pourra être remis en jeu ou annulé à la discrétion de l'organisateur.

Article 8 : Consultation du règlement

Le règlement complet peut être consulté gratuitement sur demande à l'adresse suivante : **contact@solairforez.fr** ou **contact@isolationduforez.fr.**
Il est également disponible sur le site internet de SOLAIR'FOREZ.

Article 9 : Données personnelles

Les informations recueillies sont destinées à SOLAIR'FOREZ et seront utilisées pour la gestion du jeu et à des fins commerciales, uniquement si le participant y a consenti. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données en contactant **contact@solairforez.fr** ou **contact@isolationduforez.fr.**

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation **pleine et entière du présent règlement**.